



Centrale des syndicats
du Québec



***Pour une première transition
scolaire de qualité et réussie***



Centrale des syndicats
du Québec



Contexte

La transition scolaire est un enjeu de plus en plus présent dans le débat public.

Plusieurs personnes du monde de la recherche et des milieux de la pratique confirment qu'une première transition réussie est un facteur de protection important, car elle contribue à l'augmentation des chances de réussite éducative pour les enfants qui en bénéficient.

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ), toujours préoccupée par les conditions favorisant la réussite des jeunes, a réalisé des travaux sur la première transition scolaire en collaboration avec la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS CSQ), la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ), la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ).

Les travaux de la CSQ s'inscrivent aussi dans la Stratégie 2017-2022 sur les services éducatifs aux enfants de 0 à 8 ans qui vise à favoriser la continuité, la qualité et l'accessibilité des services éducatifs. Cette stratégie a également pour objectif d'assurer un parcours éducatif continu et des transitions harmonieuses entre les services éducatifs à la petite enfance.



Définition de la première transition scolaire

La première transition scolaire est la période durant laquelle l'enfant passe de la petite enfance au monde scolaire. Elle s'amorce au cours de l'année qui précède la rentrée scolaire et peut s'échelonner sur deux ans. Elle fait aussi référence au processus lors duquel l'enfant s'ajuste graduellement à son nouvel environnement physique, social et humain.



Conditions essentielles à la réussite de la première transition scolaire

Les services éducatifs à la petite enfance sont reconnus comme le premier maillon du continuum éducatif.

La transition scolaire ne doit pas impliquer un changement dans l'approche éducative destinée aux enfants de 0 à 5 ans et doit se faire dans une approche de développement global de l'enfant et non de scolarisation précoce.

La première transition doit se baser sur l'expertise du personnel des services éducatifs à la petite enfance et sur celle du personnel des établissements scolaires, en misant sur les expériences déjà en place et qui ont démontré leur pertinence ainsi que leur efficacité.

Pour assurer une bonne coordination lors de la première transition scolaire, il faut compter sur des ressources humaines et financières, des moyens et des conditions d'exercice favorables.

Une meilleure continuité de l'information et des services de soutien doit être facilitée entre les services éducatifs à la petite enfance, le milieu scolaire, les services qui relèvent du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et les organismes concernés, particulièrement pour les élèves à risque, ou handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA).



Pratiques pertinentes

Dans le cadre de ses travaux, la CSQ et ses fédérations concernées ont répertorié les pratiques en place et en développement, tant en petite enfance qu'en milieu scolaire. Voici les principales expériences partagées par les différentes fédérations :

Le rôle clé des services éducatifs à la petite enfance pour la réussite de la première transition scolaire en stimulant l'enfant dans toutes les facettes de son développement;

Le programme Passe-Partout, qui est une réussite et qui interpelle l'ensemble des intervenantes et intervenants;

L'entrée progressive : volet essentiel de la première transition scolaire;

Le rôle joué par les services de garde scolaire pour préparer les jeunes au milieu scolaire et faciliter leur transition;

Le rôle de l'évaluation et du dépistage dans l'organisation des services aux élèves.



Constats

Voici les principaux constats qui ont été établis par le comité responsable de ces travaux :

Lacunes observées dans la coordination de la première transition : importance de formaliser la coordination et les mesures qui l'accompagnent;

Importance de reconnaître l'expertise du personnel en petite enfance et en milieu scolaire;

Nécessité d'avoir des ressources supplémentaires en milieu scolaire dédiées à la première transition scolaire.



Ce que nous proposons

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) doit formaliser la coordination et les mesures qui l'accompagnent dans tous les milieux pour soutenir une première transition scolaire de qualité :

par la reconnaissance et le respect au préalable des mesures déjà existantes;

par la reconnaissance du rôle et de l'expertise des intervenantes en petite enfance à titre de partenaires incontournables dans la transition scolaire;

en s'appuyant sur l'expertise du personnel scolaire déjà développée en matière de travail d'accueil, de soutien à la compétence parentale, et de dépistage et d'intervention précoce;

En privilégiant que les intervenantes et intervenants responsables de la première transition scolaire détiennent une formation psychosociale nécessaire pour assurer leur rôle d'intervenant-pivot :

- Pour soutenir les parents et le personnel en petite enfance et en milieu scolaire.
- Pour établir des contacts entre les intervenantes en petite enfance et l'école.
- Pour assurer le suivi du dossier de l'enfant d'un milieu à l'autre.

Le ministère de la Famille (MFA) et le MEES doivent s'assurer de la disponibilité des ressources humaines et financières, des moyens et des conditions d'exercice nécessaires à une première transition scolaire de qualité.